

et l'on aurait tort de déduire que les négociations vont jusqu'à l'échange d'un point précis contre un autre point bien précis.

Ces articles, nous les présentons ici comme un tout et nous ne songeons pas à retracer le cours des négociations jusqu'aux moindres détails, ni jusqu'à des articles particuliers qui auraient été utilisés au cours des négociations. Comme je l'ai dit, cela ne s'est pas fait jusqu'ici, et il serait peu sage de décrire le cours des négociations ou d'exposer le détail des marchandages qui ont eu lieu entre deux pays. Cela compromettrait nos négociations pour l'avenir.

M. McIlraith: Monsieur le président, je ne demande pas qu'on me renseigne sur des négociations à venir. Je veux être renseigné sur des négociations déjà abouties au sujet de n'importe quel numéro tarifaire. Mon interprétation de cette pratique diffère un peu de celle du ministre. C'est pourquoi je souhaite avoir quelques précisions à ce sujet. Comme j'entends l'usage de la Chambre sous l'ancien gouvernement, celui-ci avait coutume, dès la conclusion de tout pourparler à cet égard, de faire une déclaration comportant la liste des articles pour lesquels nous avons réussi à obtenir un relèvement, ainsi que la liste correspondante des concessions que nous avons été amenés à faire. Autrement dit, s'il y avait eu des avantages,—si l'on peut appeler une augmentation un avantage,—à retirer à la suite d'un relèvement, on fournissait également à la Chambre la liste des concessions qu'il avait fallu faire.

L'hon. M. Fleming: Il me semble qu'il y a méprise de la part de mon honorable ami, qui parle, je crois, des négociations initiales, dont le résultat net a été toute une série de réductions tarifaires de la part des deux parties intéressées. Il y a une certaine différence avec les négociations qui ont eu lieu plus tard et qui comportent des concessions consenties pendant la durée des accords. La pratique n'a jamais été, ainsi qu'on vient de me le rappeler, de donner le détail des articles faisant l'objet de négociation ou marché, dans l'un ou l'autre cas, c'est-à-dire en ce qui concerne les avantages ou les concessions.

M. Benidickson: Mon honorable ami parlait-il de négociations futures ou passées?

L'hon. M. Fleming: Je parlais du passé.

M. Benidickson: Je sais, mais s'agissait-il de négociations passées?

L'hon. M. Fleming: Oui, je crois que mon honorable ami de Kenora-Rainy-River se méprenait lorsqu'il évoquait sa propre expérience à cet égard. Je crois qu'il a parlé de [L'hon. M. Fleming.]

la même chose qu'a signalée l'honorable député d'Ottawa-Ouest, à savoir les négociations primitives, dont le résultat a été une série de réductions opérées de la part des deux parties en cause. On me dit qu'il n'a jamais été d'usage pendant que des accords sont en vigueur, de présenter des rapports circonstanciés des négociations en marche, dans les cas où des négociations ont été poursuivies dans le dessein d'apporter un changement qui entraînerait une concession de la part d'un des négociateurs. Je pourrais dire également que les résolutions dont la Chambre est présentement saisie incorporent les résultats de négociations déjà conclues. Il n'y a pas d'autres négociations déjà conclues qui ne sont pas incorporées dans la résolution présentement à l'étude.

M. Benidickson: C'est possible, monsieur le président, mais le ministre a-t-il mentionné à la Chambre des communes et à la population canadienne les négociations qui, par exemple, se sont déroulées en 1957?

L'hon. M. Fleming: J'ai fait rapport de ces négociations dans le discours du budget que j'ai prononcé en cette enceinte. Ces négociations ont porté sur la série de rapports de la Commission du tarif, et leurs résultats se trouvent dans la résolution à l'étude. Il n'y a pas d'autres négociations qui aient été achevées. Dans mon discours du budget, j'ai parlé d'un autre rapport de la Commission du tarif dont les résultats ne figurent pas dans les résolutions budgétaires. Dans ce cas, les négociations sont en suspens, mais il n'y en a aucune autre qui ait été achevée.

M. Benidickson: Oui, celles qui concernent les fruits et légumes. C'est parfaitement exact, mais mon honorable ami songeait alors à l'avenir, et il se peut que pour le moment nos lois ne nous permettent pas de scruter les négociations du ministre dans ce domaine, bien que cela nous intéresse naturellement au plus haut point. Je m'intéresse cependant aux négociations qui se sont déroulées depuis un an par exemple, et sur lesquelles nous pourrions nous attendre à avoir un rapport.

A-t-on attiré l'attention du ministre sur le rapport fourni par l'ancien ministre du Commerce, M. Howe, qui le 14 juin 1955, comme en fait foi la page 4980 du *hansard* de cette date, a donné un rapport très complet au sujet des concessions réciproques nécessitées par les négociations relatives au GATT pour la période sur laquelle le Parlement et le public avaient droit à des renseignements. Voici ce qu'a dit alors M. Howe:

Monsieur l'Orateur... je désire faire une déclaration au sujet de certaines négociations douanières qui ont été récemment conclues à Genève. Ces négociations ont porté sur trois domaines...